

PROCES VERBAL SEANCE DU 2 JUIN 2014

Le 2 juin 2014, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

Présents Mmes ABRAHAM Marylène, ARNAUD Chantal, BACHELOT Stéphanie, DERUELLE Josée-Inès, LENFANT Marie-Joëlle, LETARD Carole, PASCUAL Lisa, Mrs HENRY Nicolas, LAMBERT Patrick, LÉCUYER Emmanuel, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas, MENNEREUIL Gerald, NERDEUX Pascal, PEYRAT Michel

Madame Deruelle assure le secrétariat de séance.

Ordre du Jour :

1. Urbanisme
2. Ecole : demande de dérogation pour adapter les nouveaux rythmes scolaires
3. Désignation des grands électeurs en vue des sénatoriales
4. Nomination des délégués aux commissions CASE , à la CLECT, et au syndicat des gymnases
5. Devis pour étude de sol pour l'assainissement MAM
6. Dérogation : exonération de la Taxe d'Aménagement pour les abris de jardin
7. Questions diverses

1- Urbanisme :

- **DP 027 014 14 A0001** : SAS ITASTIM 345 bureaux de la colline 92213 St Cloud – parcelle OD260 bruyères communales , construction d'un local technique

Avis Favorable : 15 votants 15 pour

- **DP 027 014 14 A0002** : Mr PICHERIT Michel, 7 route de la mare- parcelle ZD8 – extension du garage

Avis Favorable : 15 votants 15 pour

- **DP 027 014 14 A003** : Mme DUVAL Dominique 58 route de Louviers, parcelle AC157, construction véranda

Avis Favorable : 15 votants 15 pour

- **PC027 014 14 A0001** : Mr et Mme ROGER David, 4 rue des ruisseaux, Hondouville – parcelle ZD 367 lot 7 Le Riant Cottage - construction d'une habitation

Avis Favorable : 15 votants 15 pour

- **DP027 014 A004** : Mr Alain Ragault Transformation d'une fenêtre en sortie de garage

Avis Favorable : 15 votants 15 pour

- **CU 027 014 14 A005** : Mme Annick Rompteau La Mare Hermier section AB 138 pour construction, section AB 120 et 139 pour accès

Avis Favorable : 15 votants 15 pour

2 – Ecole : demande de dérogation pour adapter les nouveaux rythmes scolaires

Définition des horaires d'école

Le 9 octobre 2013 le Conseil municipal a délibéré pour définir les horaires dans le cadre de l'application des nouveaux rythmes scolaires. Le dispositif Hamon du 8 mai 2013 prévoit une possibilité de dérogation pour expérimentation d'un nouveau rythme scolaire.

Après avoir longuement réfléchi à la mise en place de la réforme, le Conseil municipal ne voit pas d'autre solution que de regrouper 2 heures d'activités sur une demi journée, en divisant l'école en 2.

Considérant :

- l'augmentation de l'effectif par rapport aux prévisions, qui dépasse maintenant les 100 élèves,
- que les enseignants ne sont pas favorables à l'utilisation de leurs classes pour les activités périscolaires, il ne reste plus que la salle d'activités de l'école, qui ne peut accueillir en même temps l'ensemble des élèves pour des activités de qualité (problème de bruit, d'espace...)
- que la situation de la commune à la campagne nécessite un déplacement des animateurs professionnels, qu'il convient de minimiser,
- que dans l'intérêt des enfants, il est préférable de disposer de 2 h de suite pour une activité suivie.
- que les activités doivent être adaptées à l'âge des enfants et ne peuvent être identiques entre les plus petits et les plus grands.
- que la durée actuelle de la pause méridienne est trop courte pour assurer 2 services de cantine

- que le conseil d'école a émis un avis favorable à l'emploi du temps proposé, par 7 voix pour et 4 abstentions,

le Conseil municipal décide :

- de demander une dérogation pour expérimentation d'horaires tels que définis ci-dessous
- de maintenir la demi journée d'école supplémentaire le mercredi matin de 8h45 à 11h45.
- d'élargir la plage de midi d'un quart d'heure chaque jour
- de placer 2 heures d'activités périscolaires le mardi de 14h30 à 16h30 pour les PS, MS, GS et CP et le jeudi pour les CE1, CE2, CM1 et CM2.
- Les horaires des lundi et vendredi seront 8h45-11h45 puis 13h45-16h30
- Les horaires pour le mardi et le jeudi seront 8h45-11h45 puis 13h45-14h30 ou 16h30 selon le groupe

Organisation du mercredi après-midi

Afin de faciliter l'organisation des parents, il sera proposé une garderie péri-scolaire le mercredi matin à partir de 7h30 et le midi de 11h45 à 12h30. Le circuit de transport par bus sera assuré le matin et le midi. Nous attendons l'accord pour que les enfants qui iraient le mercredi à Acquigny pour le déjeuner à l'école et l'après-midi au centre de loisirs puissent être déposés par le bus.

Si cette organisation ne peut être appliquée dans son ensemble et telle que définie ci-dessus, le Conseil municipal se réserve la possibilité de ne pas mettre en œuvre la réforme.

Avis Favorable : 15 votants 15 pour

3- Désignation des grands électeurs en vue des sénatoriales

Notre commune doit élire trois délégués et trois suppléants. Or les textes prévoient que cette élection se fasse impérativement le 20 juin 2014. Le Conseil municipal se réunira le 20 juin à 18h.

4 Délégués

4.1 délégués aux différentes commissions CASE , sont nommés :

- | | |
|--|---|
| - Finances : | Mme LETARD Carole, Mr PEYRAT Michel |
| - développement économique : | Mr PEYRAT Michel, Mr LONGUET Alain |
| - commerce /artisanat : | Mme ARNAUD Chantal, Mme LETARD Carole, Mr LAMBERT Patrick |
| - parcours résidentiels : | Mr HENRY Nicolas, |
| - Urbanisme et aménagement : | Mr LÉCUYER Emmanuel |
| - voirie et liaisons douces : | Mme LENFANT Marie-Joëlle, Mme BACHELOT Stéphanie |
| - politique de la ville : | - |
| - transition énergétique : | Mme PASCUAL Lisa |
| - propreté publique : | Mme ABRAHAM Marylène, Mr MASSÉ Nicolas |
| - Reconversion industrielle : | Mr PEYRAT Michel |
| - transports conviviaux : | Mr MENNEREUIL Gérald |
| - développement numérique : | |
| - cycle de l'eau : | Mr NERDEUX Pascal, Mme ABRAHAM Marylène |
| - milieux naturels : | Mr NERDEUX Pascal, Mme ABRAHAM Marylène |
| - mise en valeur du territoire, SCOT : | Mme ARNAUD Chantal |
| - coopération décentralisée : | - |
| - Jeunesses et proximité : | Mme BACHELOT Stéphanie |
| - stratégie et partenariat : | - |

Avis Favorable : 15 votants 15 pour

4.2 : Délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de désigner à nouveau un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Madame Lenfant est candidate ; le Conseil municipal la désigne déléguée à la dite commission.

Avis Favorable : 15 votants 15 pour

4.3 Délégués au Syndicat intercommunal pour la gestion des gymnases et des équipements sportifs annexes aux collèges de Louviers)

Par délibération du 14 avril 2014, Mr LAMBERT Patrick (titulaire) et Mme BACHELOT Stéphanie (suppléante) ont été nommés pour représenter la commune au syndicat intercommunal pour la gestion des gymnases et des équipements sportifs. Or, il est nécessaire de nommer deux délégués titulaires et deux suppléants.

Sont nommés délégués titulaires :

- Mr LAMBERT Patrick
- Mme BACHELOT Stéphanie

Sont nommés délégués suppléants :

- Mr LONGUET Alain
- Mr MENNEREUIL Gérald

Cette délibération annule et remplace celle du 14.04.2014 portant le numéro 2014.021

Avis favorable : 15 votants, 15 pour

5 Devis pour assainissement de la MAM

Différents devis d'étude de sol pour la mise aux normes de l'assainissement de la MAM ont été étudiés :

- AES Conseil : 320 € TTC
- G2C Environnement : 420€ TTC
- SERPA : 300€ TTC

Le choix s'est porté sur l'entreprise moins disante, soit la Serpa.

Dès la réalisation de cette étude, la commune pourra lancer l'appel à devis pour la réalisation de l'assainissement.

Avis favorable : 15 votants, 15 pour

6- Taxe Aménagement :

Rappel : depuis 2012, la Taxe Locale d'Équipement est supprimée. La Taxe d'Aménagement lui succède, avec un taux communal de 3% (inchangé par rapport à la TLE) et un taux départemental de 2.5% (0.75% avec la TLE). Toute surface construite (surface taxable) est dorénavant soumise à TA, et s'ajoute à la surface existante pour le calcul.

Les abris de jardin sont soumis à la taxe d'aménagement. La taxe arrive parfois au prix de l'abri lui-même !

PROPOSITION : Depuis 2014, les municipalités ont la possibilité d'exonérer les abris de jardins de cette taxe. Mme le Maire propose au conseil d'appliquer l'exonération de la part communale de la TA pour toute construction d'abri de jardin soumis à déclaration préalable avec effet au 1^{er} janvier 2015. Aucun effet rétroactif n'est autorisé.

DECISION : Avis favorable : 15 votants, 14 pour, 1 abstention

7- Questions diverses

- Le Lavoir de la Mare-Hermier a subi un acte de vandalisme et a été très abîmé.

Le devis de réparation du bardage du lavoir des deux parois par l'entreprise Sauvage qui avait réalisé les travaux de réfection est de 1012,00 euros.

Le Conseil municipal est scandalisé par ces comportements qui génèrent un coût important pour tous.

Il est nécessaire de procéder à la réparation. Le conseil municipal accepte le devis

Avis favorable : 15 votants, 15 pour

- arrêt de l'éclairage public comme chaque année, le Conseil propose d'arrêter l'éclairage public pendant quelques semaines autour du solstice d'été, et ceci pour la durée du mandat. En 2014 la période d'extinction s'étendra de la semaine 23 à la semaine 32.

Avis favorable : 15 votants, 15 pour

- Transport SCA : Une arrêté municipal demande aux transporteurs de ne pas circuler aux heures d'entrée/sortie de l'école. Cet arrêté n'est guère respecté, et bon nombre de camions n'hésitent pas à circuler sur le trottoir opposé pour doubler le bus scolaire. Récemment Mme Lenfant a interpellé l'entreprise SCA sur ce point. Le coordinateur des transports de la SCA a contacté la mairie pour demander l'autorisation de circuler le midi, car il n'y a pas de bus scolaire. Considérant qu'il y a des enfants aux alentours de l'école le midi, le Conseil municipal ne souhaite pas modifier l'arrêté de circulation.

Avis favorable : 15 votants, 15 pour

- La CASE a été contactée pour procéder à l'entretien de l'ancienne réserve d'eau à la Mare-Hermier.

La séance est levée à 24h